



FICHE D'INSCRIPTION FORMATION MAQUILLAGE

❖ Fiche élève

Nom: Date de naissance:
Prénom:
Adresse:
Ville: Code postal:
N° de téléphone portable: Fixe:
Adresse mail:.....@.....

❖ Fiche parents / tuteur légal (si élève mineur)

Nom / Prénom:.....
Adresse:
Ville: Code postal:
N° de téléphone portable: Fixe:
Adresse mail:@.....

Nom / Prénom:.....
Adresse:.....
Ville: Code postal:.....
N° de téléphone portable: Fixe:.....
Adresse mail:@.....

❖ Dates et tarifs :

(Cocher la formation choisie)

	Lundi 16 et Mardi 17 Février 2015	Mercredi 18 et Jeudi 19 Février 2015
350€	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Durée : Formation de 2 jours soit 14 Heures de formation.

Horaires: 9h-12h /13h-17h

Profil des participants : Formation créée pour répondre aux besoins des coiffeurs et aux débutants.

Programme de la formation :

Vous apprendrez les bases du maquillage : Maquillage jour, Maquillage soir, maquillage mariée et un maquillage au choix.

Jour 1 :

Matin : Présentation des produits, de leur fonction et usage. Notion de morphologie. Démonstration du maquillage jour, pratique sur modèle et correction.

Après midi : Démonstration du maquillage mariée et pratique sur modèle et corrections.

Jour 2 :

Matin : Démonstration du maquillage soir et pratique sur modèle et correction.

Après midi : Pratique d'un maquillage au choix, corrections

Les produits et le matériel seront fournis par le centre, le prix de la formation comprends un kit de pinceaux.

A l'issue de la formation, vous aurez la possibilité de commander des produits et du matériel à des tarifs préférentiels.

Entre :

D'UNE PART

L'organisme de formation:

**L' École des Métiers de la Coiffure
2, rue Louis Bréguet
34830 JACOU**

ET

D'AUTRE PART

Madame, Mademoiselle, Monsieur.....

Adresse:.....
.....
.....

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1: MODALITE D'INSCRIPTION

- Inscription d'un élève majeur

Je, soussigné(e)..... , confirme mon inscription pour la formation maquillage, pour la session :

- Lundi 16 et Mardi 17 février 2015
- Mercredi 18 et Jeudi 19 février 2015

ARTICLE 2: OBJECTIF

L'organisme de formation assure le contrôle de la bonne exécution du déroulement de la formation selon les horaires et modalités convenus.

Cette formation en continue débouche sur:

- La remise d'une attestation de stage en maquillage.

ARTICLE 3: REGLEMENT INTERIEUR

- Le non-respect du règlement intérieur (document ci joint) dégage l'école de toute responsabilité.
- Le non-respect de la charte de l'élève peut-être cause d'arrêt immédiat et définitif de la formation sans remboursement possible.

ARTICLE 4: CONDITIONS FINANCIERES

- Acompte payable dès l'inscription pour confirmation du stage : 100€

- Le solde de la formation pourra être réglée en 2 fois sans frais à condition que l'élève apporte la totalité des chèques le premier jour de la formation. (moyens de paiement acceptés : chèque, espèces ou virement)
- Tout règlement de l'intégralité de la formation non parvenu le premier jour de la formation entraînera l'annulation de l'inscription
- En cas de désistement, les frais d'inscriptions de 100 euros ne seront pas remboursés.
- Le contrat d'inscription sera valable qu'une fois le délai de rétractation écoulé. L'élève ou parent/tuteur légal dispose d'un délai de 14 jours à compter de la date de signature du contrat pour utiliser son droit de rétractation. La rétractation interviendra sur réception d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

ARTICLE 5: ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le présent contrat est établi en deux exemplaires dont un pour l'élève majeur ou parent/tuteur et pour l'organisme de formation.

Tout litige pouvant intervenir à l'occasion des présentes sera du ressort de la compétence du tribunal de commerce de Montpellier.

J'atteste avoir pris connaissance du présent contrat et m'engage à respecter les termes.

Établi à:

Le:.....

En 2 exemplaires

L'élève ou parent/tuteur légal
(Nom, prénom, signature)
Précédée de la mention « Lu et approuvé
bon pour caution solidaire »

L'École des Métiers de la Coiffure
(Cachet, nom, prénom, signature)
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

❖ Règlement intérieur de l'École des Métiers de la Coiffure (charte de l'élève)

Article 1: L'élève aura un comportement courtois envers ses professeurs, ses camarades et la clientèle.

Article 2: L'école ne répond pas des objets volés ou perdus. En conséquence, argent, bijoux ou tout autre objet de valeur sont fortement déconseillés.

Article 3: Il est interdit de fumer dans l'établissement, de mâcher du chewing-gum et de manger ou boire pendant les cours.

Article 4: Les téléphones portables doivent être éteints durant les heures de cours.

Article 5: L'élève aura la responsabilité de son poste de travail ainsi que tout matériel prêté. De ce fait, il devra participer au nettoyage de la salle de cours ou de la salle de travaux pratiques lorsqu'il quittera son poste.

Article 6: Toute dégradation constatée commise par l'élève fera l'objet d'une remise en l'état à la charge de l'élève, des parents ou du tuteur légal.

Article 7: L'école étant fermée de 12h30 à 13h30 tous les jours, les élèves auront la possibilité de rester devant l'établissement à l'extérieur et au rez de chaussée. L'espace Bocaud, se situant à quelques mètres de l'école, offre un large choix (Centre commercial, Restaurants, Fast Food, Boulangerie....) pour se restaurer.

Article 8 : Au rez de chaussée sera mis à disposition des poubelles et des cendriers. Toutes dégradations, déchets, mégots de cigarettes, chewing-gum collés au sol trouvés hors des éléments nommés ci-dessus feront l'objet d'une sanction et d'un nettoyage immédiat.

Article 9: L'élève se doit d'avoir une tenue vestimentaire, une coiffure correcte. Le jean est autorisé à la seule condition qu'il ne soit pas troué. Les mini- jupes, les décolletés plongeants, les pantalons trop taille basse, les joggings, les baskets sont interdits.

Article 10: Aucun médicament ne sera administré à l'élève pendant sa scolarité.

Article 11: Les élèves doivent être assurés par une assurance à Responsabilité Civile et Individuel accident.

NOM de l'élève:.....

A.....Le.....

Signature de l'élève

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature des parents (pour les mineurs)

Précédée de la mention « lu et approuvé »